



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

**ARRETE N° 2007-04-13-R-0094**

commune(s) : Villeurbanne

objet : **Arrêté modificatif à l'arrêté n° 2007-03-30-R-0088 en date du 30 mars 2007 - Désignation de membres de la commission siégeant en jury pour l'attribution d'un marché de conception-réalisation, après appel d'offres restreint, relatif à la construction de la station d'épuration de la Feyssine**

service : Direction générale - Direction de l'eau

n° provisoire 13217

*Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,*

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 24 et 69 du code des marchés publics ;

Vu la délibération n° 2004-1898 du 10 mai 2004 portant installation de la commission permanente d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n° 2005-01-20-R-0018 du 20 janvier 2005 par lequel monsieur le président donne délégation à madame la vice-présidente Michèle Pédrini ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour l'attribution d'un marché de conception-réalisation relatif à la construction de la station d'épuration de Villeurbanne-La Feyssine par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 16 mars 2007. Au terme de l'article 69 du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission composée en jury ;

**arrête**

**Article 1er** - Outre les membres désignés en application des articles 22, 24 et 69 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein de la commission composée en jury, constituée selon les dispositions de l'article 24 du code des marchés publics, *les personnes compétentes suivantes* :

- madame Valérie Guichard, ingénieur et directeur général adjoint des services techniques du syndicat mixte du lac d'Annecy gérant un équipement d'une capacité de 230 000 équivalents habitants,

- monsieur Denis Brondel, ingénieur et directeur du service des eaux de Chambéry métropole, gérant un équipement d'une capacité de 120 000 équivalents habitants,

- monsieur Olivier Rousselot, ingénieur et directeur adjoint de la direction des études et de la programmation du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, gérant un équipement d'une capacité de 5 000 000 équivalents habitants,

- monsieur Geoffroy Bach, ingénieur et directeur adjoint de l'assainissement de la ville de Besançon, gérant un équipement d'une capacité de 200 000 équivalents habitants,

- monsieur Jean-Marie Calaque, architecte DPLG, inscrit auprès de l'Ordre des architectes.

**Article 2** - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 13 avril 2007

Le président et, par délégation,  
la vice-présidente chargée  
des marchés publics,

Michèle Pédrini.